

**Thierry SCHERRER**  
Evêque de LAVAL

« Cherchez dans l'Esprit votre plénitude »  
Eph 5,18

## **DÉCRET**

### **pour le renouvellement du Conseil Presbytéral dans le diocèse de Laval**

L'actuel Conseil presbytéral a achevé son mandat le 30 mai dernier. Dès maintenant, il convient de pourvoir à la mise en place d'un nouveau Conseil.

Aussi, sur proposition du conseil presbytéral réuni en session le 30 mai 2018,  
conformément à l'article 1.1.2 des statuts,  
moi, Thierry SCHERRER, évêque de Laval, décrète ce qui suit :

**Article 1 :** Les élections des membres du nouveau Conseil auront lieu au cours du mois de juin 2018, de telle sorte que celui-ci puisse se réunir le 14 septembre 2018 pour procéder à l'élection du Secrétaire Général, du Bureau, du Comité Juridique, et la Commission « ministère et vie des prêtres ».

**Article 2 :** Le Conseil presbytéral est désormais constitué de trois collèges (articles 1.1.1) :

- Collège A : Tous les prêtres qui exercent un ministère en paroisse (curés, administrateurs, modérateurs, coopérateurs) ou au Sanctuaire de Pontmain (recteur et chapelains) en sont membres.
- Collège B : Les prêtres auxiliaires, les aumôniers, les prêtres ouvriers, les prêtres accompagnateurs.
- Collège C : Les prêtres retirés.

**Article 3 :** Elections pour les collèges B et C.

- Les prêtres membres du Collège B élisent 4 prêtres parmi eux.
- Les prêtres membres du Collège C élisent 1 prêtre parmi eux.

Les élections se déroulent selon la procédure de l'article 2 des statuts du Conseil presbytéral : Par correspondance à deux tours, au premier tour à la majorité absolue, au second tour à la majorité relative.

**Article 4 :** L'équipe de pilotage est constituée par le Comité juridique et le secrétaire administratif (article 5 des statuts du Conseil presbytéral).

Donné à Laval, le 20 juin 2018

Par mandement :  
Chancelier  
P. Raymond JULLIOT



  
✠ Thierry SCHERRER  
Evêque de Laval

